



## NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN NOVEMBRE 2018

*Dans le cadre de son mandat, le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure un suivi étroit de la situation des droits de l'homme et procède à des analyses des tendances y relatives dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées, et sont présentées mensuellement à la conférence de presse bimensuelle des Nations Unies.*

En novembre 2018, le BCNUDH a documenté 538 violations des droits de l'homme en RDC, une baisse par rapport à la hausse constatée au cours des trois mois précédents (620 violations en août, 623 en septembre et 619 en octobre). Sur l'ensemble du territoire, les agents de l'Etat sont responsables de 63% des violations documentées, dont les exécutions extrajudiciaires de 50 personnes, dont au moins 27 femmes, tandis que 37% ont été perpétrées par les combattants des groupes armés, dont les exécutions sommaires de 47 personnes, dont au moins neuf femmes. Globalement, les agents de l'Etat ont commis moins de violations en novembre (337 violations) que le mois précédent (371 violations), tout en suivant la tendance de septembre 2018 (321 violations).

Près de 78% des violations et atteintes aux droits de l'homme ont été commises dans les provinces affectées par le conflit (420 violations), entraînant la mort d'au moins 83 civils, dont 26 femmes. Les agents de l'Etat y ont commis plus de violations (53%) que les groupes armés (47%). Parmi toutes les parties au conflit, les principaux auteurs dans ces provinces sont les militaires des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (presque 24%), tandis que parmi les groupes armés, ce sont les combattants des Forces démocratiques pour la libération du Rwanda (FDLR) qui ont commis la majorité des atteintes aux droits de l'homme documentées (10%). Comme tout au long de l'année 2018, la province du Nord-Kivu demeure la plus affectée (160 violations, soit 38% des violations commises dans les provinces affectées par les conflits). Elle est suivie par le Kasai (82 violations) et l'Ituri (38 violations). Le nombre de victimes de violences sexuelles liées au conflit a baissé mais reste toujours préoccupant (26 femmes adultes et une fille).

Dans les provinces non affectées par le conflit, 118 violations des droits de l'homme (22% du nombre total) ont été documentées. Les agents de la Police nationale congolaise (PNC) en sont les principaux responsables (53% des violations). À l'instar du mois précédent, la majorité des violations ont été commises dans le Kongo Central (32 violations), à Kinshasa (20 violations) et dans le Haut-Katanga (14 violations).

En novembre 2018, le BCNUDH a documenté 74 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales en lien avec l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire, soit une légère augmentation par rapport au mois précédent (71 violations). Les principaux auteurs de ces violations demeurent les agents de la PNC (38 violations), suivis des militaires des FARDC (sept violations). Les

violations les plus rapportées concernent le droit à la liberté d'opinion et d'expression (17 violations), suivies d'atteintes au droit à la liberté de réunion pacifique et au droit à la liberté et à la sécurité de la personne (15 violations pour chacune). Les membres d'organisations de la société civile, y compris des défenseurs des droits de l'homme, ont été les plus visés ce mois-ci (au moins 33 victimes).

En novembre 2018, le BCNUDH a continué d'appuyer les juridictions militaires et civiles dans le cadre de la lutte contre l'impunité. À titre indicatif, au moins neuf militaires des FARDC et deux agents de la PNC ont été condamnés pour des violations des droits de l'homme sur l'ensemble du territoire de la RDC.

En novembre 2018, le BCNUDH a organisé au moins 36 activités de renforcement des capacités des acteurs étatiques et non-étatiques sur les droits de l'homme, parfois conjointement avec d'autres sections de la MONUSCO et des partenaires externes. Elles ont porté notamment sur les notions de base des droits de l'homme, le renforcement des réseaux de protection, les principes de base du *monitoring* et *reporting* sur les violations des droits de l'homme, les droits de l'homme et les libertés publiques en période électorale, la promotion des droits des femmes et la lutte contre les violences sexuelles, et la protection des civils dans les zones de conflit. Au total, 1.878 personnes, dont un tiers de femmes ont participé à ces activités. A titre illustratif, du 29 novembre au 2 décembre 2018, à Lodja (Sankuru), le BCNUDH a organisé un atelier de renforcement de capacités au profit de 35 défenseurs des droits de l'homme et 15 journalistes, dont 15 femmes, sur les notions de protection dans le contexte électoral. La veille, le 28 novembre 2018, le BCNUDH avait organisé conjointement avec le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) une sensibilisation des professionnels des médias sur l'éthique et la déontologie professionnelle et les directives du CSAC pendant la période électorale. Cette activité a connu la participation de 33 journalistes, dont deux femmes.

Enfin, dans le cadre de son programme de protection, le BCNUDH a traité, sur l'ensemble du territoire de la RDC, 32 cas de menaces et violations des droits de l'homme à l'encontre de 50 personnes, dont six femmes, parmi lesquelles 40 défenseurs des droits de l'homme, sept victimes de violations, deux journalistes et un témoin.